



Problème avec un prêt relais et ptz

Par **regmar72**, le **07/03/2009** à **14:30**

Bonjour je voudrais savoir ce que je peux faire contre ma banque.
Je vous explique :
J'ai acheté mon terrain le 7 juillet 2008, ma banque m'a proposé un prêt relais alors que je n'avait rien demandé soit disant c'était le mieux pour moi !!!!!
je dois préciser que je suis primo ascendant donc pas d'autre bien .
Je viens d'avoir mon permis de construire et je fais actuellement le tour des banques pour avoir le meilleur taux possible, seulement le problème c'est que les gens des que je leur dis que le terrain que j'ai acheté est en crédit relais ils se sauvent
Le problème c'est que le PTZ diminue je perds environ 8000 € a taux zéro a cause de cela !!!!!
Un banquier du même groupe m'a dit que c'était un défaut de conseil mais que puis je faire concrètement !!!
Merci d'avance pour votre aide
Amicalement
Martiné Régis

Par **Visiteur**, le **07/03/2009** à **16:07**

Répondre à votre question nécessite une précision;
Un prêt [fluo]relais[/fluo] (2 ans) est un prêt qui permet d'acquérir un bien [fluo]lorsqu'un autre bien est à vendre[/fluo]
Etait-ce votre cas?
Dans la négative, il ne peut s'agir d'un prêt relais au sens propre, mais peut être d'un prêt à l'accession, qui sera "relayé" par un autre (on joue sur les mots) , intégré ou remboursé lorsque vous ferez l'emprunt définitif pour votre construction.

Par **regmar72**, le **07/03/2009** à **16:18**

Merci pour la rapidité de votre réponse
En fait mon prêt est remboursable au bout d'un an

(echeance fin juin 2009) et je n'ai pas d'autre bien à vendre !!!
Pour le prêt relais comment savoir si c'est effectivement un prêt à l'accession comme vous dites ??? car je suppose que dans ce cas là je pourrais peut être prétendre à avoir la totalité du prêt à taux zéro à savoir 47 700 € et non pas 40 800 € comme me le propose le crédit agricole !!!
Merci pour toutes vos réponses
Amicalement
Martiné Régis